

Homologation de la sécurité - Référentiel Général de Sécurité (RGS)

2.0

Mettre ses pratiques en conformité avec les obligations légales

 Présentiel ou en classe à distance



2 jours (14 h)

Prix inter : 1.990,00 € HT

Réf.: MG822

Forfait intra : 5.350,00 € HT

Dans le cadre de la mise en oeuvre de téléservices, les autorités administratives sont soumises à l'obligation légale de respecter l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative à leurs échanges électroniques avec leurs usagers. Cette ordonnance introduit le Référentiel Général de Sécurité (article 9) qui fixe les règles auxquelles les SI mis en place par les autorités administratives doivent se conformer pour assurer la sécurité des informations échangées. Les règles techniques et fonctionnelles imposées par ce référentiel modifient la gouvernance des SI au sein des autorités administratives notamment lors de la conception des nouveaux projets mais également lors du maintien en condition opérationnelle des systèmes numériques opérationnels. Cette formation vise à fournir tous les éléments juridiques, fonctionnels et techniques permettant d'intégrer les nouvelles exigences du RGS dans les processus opérationnels (métiers et informatique) et de définir les procédures adaptées au déploiement des mesures de sécurité.

A qui s'adresse cette formation ?



Pour qui

- Responsable de la Sécurité du Système d'Information (RSSI), DPO, chefs de projet, Directeur des Systèmes d'Information, responsables métiers en charge de la mise en oeuvre des téléservices



Prérequis

- Aucun.

Programme

1 - Introduction

- Cadre juridique du RGS (ordonnance du 8 décembre 2005 et arrêtés d'application)
- Pérимètre d'éligibilité au RGS (organismes concernés par le RGS, ...)
- Historique de la sécurité des systèmes d'information
- Principes généraux relatifs à la protection des données à caractère personnel (Informatique et Libertés)

2 - Les principes généraux du Référentiel Général de Sécurité

- Démarche de mise en oeuvre du RGS pour tous les nouveaux téléservices
- Mise en conformité des téléservices opérationnels avant la parution du RGS
- L'homologation de la sécurité des systèmes d'information
- Les prestataires de services de confiance (PSCO)
- Les produits de sécurité labellisés ou certifiés
- Les fonctions techniques de sécurité
- La prise en compte de la sécurité dans les démarches projets

3 - La mise en place d'une filière sécurité au sein de l'autorité administrative

- Les instances de décisions
- L'autorité d'homologation
- Les acteurs de la filière SSI (RSSI, CIL, Référents SSI,)
- Les rôles et responsabilités collectives et individuelles de tous les personnels de l'autorité administrative
- Exemple de modèle organisationnel
- Exemple de document décrivant les rôles et les responsabilités

4 - L'homologation de la sécurité

- Le rôle du chef de projet dans le processus d'homologation
- La création du dossier de sécurité d'un nouveau projet informatique
- La présentation du dossier de sécurité à l'autorité d'homologation

5 - L'appréciation des risques et la définition des objectifs de sécurité

- Présentation du guide méthodologique de la CNIL
- Présentation de la méthode EBIOS de l'ANSSI
- Appréciation des risques dans le cadre d'un téléservice
- Analyse de la maturité du SI - présentation du guide de maturité de l'ANSSI
- Étude de cas basé sur l'utilisation du logiciel SCORE Priv@vy

6 - L'audit de la sécurité des systèmes d'information

- Les catégories d'audit
- Les exigences relatives aux choix d'un prestataire d'audit
- Les métriques d'audit et la présentation des résultats
- Présentation du guide de l'auditeur de l'ANSSI

7 - La formalisation de la PSSI

- Les objectifs de la PSSI, son périmètre
- Les sujets à aborder dans le cadre de la politique de sécurité
- La structure document d'une politique de sécurité
- Les chartes à destination des personnels internes ou externes
- Exemple de directives de sécurité, de PSSI et de chartes

8 - La sensibilisation des personnels

- La démarche de sensibilisation
- Construire son plan de sensibilisation
- Exemple de support et d'outils de sensibilisation
- Le suivi de la sensibilisation

9 - La prise en compte de la SSI dans les nouveaux projets

- Présentation du guide GISSIP de l'ANSSI
- Les livrables de sécurité attendus à chaque étape d'un nouveau projet
- La formalisation d'un dossier de sécurité
- Exemple de création d'un dossier de sécurité en utilisant le logiciel SCORE Priv@cy

10 - Les fonctions techniques de sécurité informatique

- Les règles relatives à la cryptographie
- Les règles relatives à la protection des échanges électroniques
- Les règles relatives aux accusés d'enregistrement et aux accusés de réception

11 - Le plan de traitement des incidents et de reprise d'activité

- Principes généraux relatifs à la gestion des incidents
- Introduction à la mise en oeuvre d'un PCA / PRA (basé sur la norme ISO 22301)
- Procédures d'alertes et de gestion d'un cyber-crise on

12 - La maintenance et le suivi de la sécurité des systèmes d'information

- La mise en place d'une démarche d'amélioration continue basée sur la norme ISO 27001
- La veille technique et juridique de la sécurité des systèmes d'information
- Les tableaux de bord de suivi de la sécurité des systèmes d'information



Les objectifs de la formation

- Comprendre comment appliquer les directives de protection des données à caractère personnel (Loi "Informatique et Libertés") dans le cadre de la mise en oeuvre d'un téléservice
- Savoir mettre en oeuvre la démarche permettant d'appliquer la sécurité des SI durant tout le cycle de vie d'un projet informatique (en conformité avec les principes énoncés dans le guide GISSIP de l'ANSSI)
- Connaître et savoir appliquer les directives du RGS en matière d'homologation de la sécurité des systèmes d'information
- Être en mesure d'appliquer les directives techniques (certificat, horodatage, authentification....) définies dans la dernière version du RGS en vigueur
- Savoir conduire une démarche d'appréciation des risques et d'audit conforme aux directives du RGS
- Être capable de définir les objectifs et la politique de sécurité adaptés aux enjeux de l'autorité administrative



Evaluation

- Pendant la formation, le formateur évalue la progression pédagogique des participants via des QCM, des mises en situation et des travaux pratiques. Les participants passent un test de positionnement avant et après la formation pour valider leurs compétences acquises.



Les points forts de la formation

- Une approche méthodologique participative permettant des échanges entre participants et le formateur sur des retours d'expériences concrets.
- Le support de formation est utilisé pour présenter les éléments théoriques des exigences du RGS et les applications pratiques des directives.
- Des documents annexes illustrent les cas concrets abordés durant la formation.
- Les nombreux exemples concrétisent les modèles théoriques proposés. Toutes les démarches proposées ont été éprouvées et mise en oeuvre dans des autorités administratives.
- 88% des participants à cette formation se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits au cours des 12 derniers mois.



Dates et villes 2026 - Référence MG822



Dernières places disponibles



Session garantie

Lille

du 5 mars au 6 mars

du 23 juil. au 24 juil.

du 9 nov. au 10 nov.

A distance

du 5 mars au 6 mars

du 23 juil. au 24 juil.

du 9 nov. au 10 nov.

du 6 mai au 7 mai

du 24 sept. au 25 sept.

Paris

du 5 mars au 6 mars

du 23 juil. au 24 juil.

du 9 nov. au 10 nov.

du 6 mai au 7 mai

du 24 sept. au 25 sept.

Marseille

du 5 mars au 6 mars

du 23 juil. au 24 juil.

du 9 nov. au 10 nov.

Rouen

du 5 mars au 6 mars

du 6 mai au 7 mai

du 24 sept. au 25 sept.

Sophia Antipolis

du 5 mars au 6 mars

du 6 mai au 7 mai

du 24 sept. au 25 sept.

Strasbourg

du 5 mars au 6 mars

du 6 mai au 7 mai

du 24 sept. au 25 sept.

Aix-en-Provence

du 5 mars au 6 mars

du 24 sept. au 25 sept.

du 9 nov. au 10 nov.

Toulouse

du 5 mars au 6 mars

du 23 juil. au 24 juil.

du 24 sept. au 25 sept.

Bordeaux

du 6 mai au 7 mai

du 24 sept. au 25 sept.

du 9 nov. au 10 nov.

Lyon

du 6 mai au 7 mai

du 24 sept. au 25 sept.

du 9 nov. au 10 nov.

Rennes

du 6 mai au 7 mai

du 23 juil. au 24 juil.

du 9 nov. au 10 nov.

Nantes

du 6 mai au 7 mai

du 23 juil. au 24 juil.

du 9 nov. au 10 nov.